COM(2024) 375 final

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 17 juillet 2024 Enregistré à la Présidence du Sénat le 17 juillet 2024

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de la présidente de la Commission de DÉCISION DU CONSEIL relative au non-remplacement de membres de la Commission

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes